

L'exploitation financière désigne toute appropriation illicite ou utilisation abusive de l'argent ou des biens d'un résident ou d'une résidente; elle peut consister à s'approprier, utiliser ou contrôler de manière abusive l'argent ou les biens d'un résident ou d'une résidente, notamment :

- La facturation de services non fournis
- Les pressions exercées sur un résident ou une résidente pour qu'il ou elle achète des services ou offre des cadeaux
- L'exploitation d'un résident ou d'une résidente par le biais d'une arnaque ou d'une activité frauduleuse
- Le vol ou l'utilisation non autorisée des renseignements financiers, de l'argent ou des biens d'un résident ou d'une résidente



Scénario : Scénario : Un résident ou une résidente déclare « Ma fille a pris de l'argent sur mon compte sans ma permission, mais, s'il vous plaît, ne le signalez pas ».

QUE FERIEZ-VOUS?

1 PROTÉGER LES RÉSIDENTS

Question : Que faut-il faire maintenant pour protéger le résident ou la résidente?

- Prenez immédiatement les mesures nécessaires pour protéger cette personne contre tout nouveau préjudice et veillez à ce qu'elle soit tenue informée et soutenue.
- Demandez-vous si d'autres résidents pourraient également être en danger et réfléchissez aux mesures qui pourraient être mises en œuvre pour les protéger.

2 SIGNALER IMMÉDIATEMENT

Question : Quelles sont mes responsabilités en matière de signalement et qui doit être averti?

- Signalez immédiatement le préjudice soupçonné ou le risque de préjudice à l'ORMR, même si le résident ou la résidente vous demande de ne pas le faire. N'attendez pas les preuves ou que l'enquête de l'établissement soit terminée.
- Suivez le protocole de signalement de votre établissement.
- Prévenez la police et les autres personnes visées, conformément à la politique de tolérance zéro en vigueur dans votre établissement.

3 ENQUÊTER ET DOCUMENTER

Question : Que s'est-il passé, qui était impliqué et de quels éléments de preuve disposons-nous?

- Enquêtez immédiatement sur l'incident allégué, soupçonné ou dont vous avez été témoin.
- Examinez et consignez les renseignements pertinents, les éléments de preuve, les mesures prises et les suites données.
- Respectez la politique de tolérance zéro de votre établissement.

4 PREVENT FUTURE HARM

Question : Quelle leçon pouvons-nous tirer de cet incident pour réduire les risques à l'avenir?

- Analysez les incidents pour cerner les lacunes, les risques, les tendances et les causes profondes.
- Adaptez les opérations, les politiques, les modalités ou la formation du personnel, le cas échéant.
- Évaluez la politique de tolérance zéro au moins une fois par an et utilisez l'analyse des incidents pour l'améliorer.

PRINCIPALE LEÇON : Les maisons de retraite sont tenues de prendre des mesures pour protéger les résidents contre toute forme d'exploitation financière, quelle qu'en soit l'origine. Sont inclus les membres de la famille, le personnel, les bénévoles, les autres résidents et les fournisseurs de soins externes.